

Synthèse générale de la réunion tenue avec le CCLP le 16 mai 2018

Préambule

Le 14 mai 2018, Mireille SACKENPREZ informe le Président du CCLP de sa démission pour raisons personnelles en tant que membre du Comité consultatif des Locataires et Propriétaires. Copie de la démission est adressée à la Société.

Mireille SACKENPREZ remercie le Comité et la Société pour l'expérience partagée au cours des six années faites de réunions constructives.

Le 16 mai 2018, Martine BILLEN informe le Président du CCLP de sa démission pour raisons personnelles en tant que trésorière et membre du Comité consultatif des Locataires et Propriétaires. Cette démission prendra cours le 28 mai 2018, date à laquelle elle remettra tous les documents financiers à la Société.

Martine BILLEN remercie les Président et Vice-Président, et la Société pour l'expérience partagée au cours des six années faites de constructivité dans un respect mutuel.

Suite à cette démission, le Comité demeure donc composé de trois membres, à savoir :

- Madame ROPER Liliane (Braine-l'Alleud),
- Messieurs LEBBAL Bernard (Nivelles - Président), et OUDAER Dominique (Braine-l'Alleud).

Points présentés par le Comité

Braine-l'Alleud

Quartier de la Barrière - Avenue Germinal : aménagement du parking

Le bureau d'études analyse les nouvelles prescriptions urbanistiques de la commune de Braine-l'Alleud afin de déterminer le revêtement le plus adéquat.

Quartier de la barrière – Avenue de la Fidélité : stabilité des façades

Le marché de services pour l'étude préalable est en cours d'élaboration. Des passages réguliers sont effectués dans le quartier.

Un courrier d'informations sera communiqué aux Locataires pour les tenir informés de la procédure.

Quartier de la barrière – Avenue de l'Egalité : état général des garages

Comme précédemment convenu avec les différents intervenants, les travaux débiteront mi-juin et seront effectués par la Régie des Quartiers.

Synthèse générale de la réunion tenue avec le CCLP le 16 mai 2018

Nivelles

Rue du Paradis : état des abris de jardin.

Suite à la visite du 14 mai 2018 et une analyse réalisée sur place, il a été constaté qu'aucun des abris n'a atteint une obsolescence nécessitant leur démolition. Il est donc décidé de garder les abris, remplacer les toitures (si nécessaire les portes et châssis) et d'appliquer une peinture sur les blocs de béton.

Rue Sainte Barbe - Quartier en transition : évolution du projet

- Phase 1 :* *isolation extérieure et fermeture des balcons des 240 logements*
Suite un dépôt du rapport d'ouverture, le bureau d'études a convoqué l'auteur de projet ce vendredi 18 mai car beaucoup trop d'erreurs et des manquements ont été constatés dans le rapport d'analyse des soumissions.
Les travaux débiteront au plus tôt à la mi- d'août 2018 car il est préférable de ne pas laisser un chantier de cette envergure ouvert durant les congés d'été du bâtiment. En outre, ce délai permettra une phase d'informations envers les Locataires du quartier.
- Phase 2 :* *construction de logements*
Le permis d'urbanisme est en cours l'élaboration. Le bureau d'études Piron attend le rapport d'essais de sol d'Inisma pour finaliser le dossier.

Synthèse générale de la réunion tenue avec le CCLP le 16 mai 2018

Points présentés par la Société

Renouvellement des CCLP - Juin 2018

Le 4 mai 2018, la Société wallonne du Logement rappelle aux sociétés de logement que les candidatures pour devenir membre du Comité devaient être déposées pour le 2 avril dernier au plus tard.

L'étape suivante dans le processus électoral consistait en l'affichage au plus tard pour le 7 mai 2018 de la liste des candidats au siège de la société de logement, « en un endroit accessible au public ainsi qu'à tout autre endroit déterminé par le Conseil » (art. 10 de l'AGW du 31.01.2008 relatif aux CCLP).

Les recours éventuels contre la liste des candidats doivent être introduits auprès de la Commission de recours et de contrôle le 21 mai 2018 au plus tard.

Celle-ci doit notifier sa décision aux parties pour le 28 mai 2018 au plus tard.

A partir du 29 mai 2018, le Conseil d'administration de la SLSP constatera l'arrêt éventuel de la période électorale :

- ✓ **Si le nombre de candidats est inférieur à 3** : le Comité n'est pas constitué.
 - Les électeurs en sont informés par voie d'affichage, ainsi que du renouvellement de l'appel à candidatures dans un **délai d'un mois** à dater du constat de l'arrêt de la procédure électorale.
 -  Dans ce cas, je vous remercie de bien vouloir en informer directement la SWL (à l'adresse électronique d.chapelle@swl.be et copie à l.hostaux@swl.be) afin qu'elle puisse assurer la computation des délais.
- ✓ **Si le nombre de candidats est compris entre 3 et le nombre de sièges à pourvoir** (selon l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 mars 2018) : les candidats sont élus sans lutte.
 - Le Conseil d'administration informe les électeurs de l'élection sans lutte et de la liste des membres, par voie d'affichage au siège de la société en un endroit accessible au public et à tout autre endroit déterminé par le Conseil.
 - La SLSP informe les candidats élus sans lutte.
 -  La SLSP informe directement la SWL de la composition du CCLP ainsi élu (à l'adresse électronique d.chapelle@swl.be et copie à l.hostaux@swl.be).
 - La SLSP réunit le comité dans les trois mois qui suivent son élection.
 - Le Comité élit parmi ses membres un bureau qui comprend au moins un président, un secrétaire et un trésorier et désigne également deux administrateurs qui siégeront au Conseil d'administration de la société (Attention : ces personnes doivent signer la Charte de l'Administrateur public et remplir un CV).

Synthèse générale de la réunion tenue avec le CCLP le 16 mai 2018

- ✓ **Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges à pourvoir** : la procédure électorale se poursuit par l'organisation des élections.

- **ATTENTION** La SLSP communique directement à la SWL le nombre précis d'électeurs (à l'adresse électronique d.chapelle@swl.be et copie à l.hostaux@swl.be).
- La SWL communique à la SLSP, **au plus tard le 4 juin 2018**, les bulletins de vote non imprimés ainsi que les enveloppes préaffranchies portant la mention de l'adresse de la société et la mention « *courrier électoral – Election du CCLP de juin 2018* ».
- **Le 18 juin 2018**, la SLSP envoie un bulletin de vote imprimé et une enveloppe préaffranchie à chaque électeur.
- **Avant le 30 juin 2018**, la SLSP désigne les membres du bureau de dépouillement et son président, de même que les membres suppléants s'il y a lieu.
- **Jusqu'au 30 juin 2018 au plus tard**, les électeurs postent leurs bulletins de vote, le cachet de la poste faisant foi.
- **Du 3 juillet au 5 juillet 2018**, chaque société opère le dépouillement des bulletins de vote, à son siège. Le bureau de dépouillement établit la liste des candidats effectifs et suppléants classés en fonction du nombre de voix obtenues par chacun. Il dresse le procès-verbal des opérations de dépouillement et invite les candidats présents à signer ce dernier.
- **Le 1^{er} jour ouvrable qui suit les opérations de dépouillement** (entre le 4 et le 6 juillet 2018), le président du bureau de dépouillement adresse un exemplaire du procès-verbal à la Commission de recours et de contrôle et au Conseil d'administration de la société, par lettre recommandée.
- **Le lendemain de cet envoi** (entre le 5 juillet et le 7 juillet 2018), le Conseil d'administration affiche un exemplaire du procès-verbal de dépouillement au siège de la société, en un endroit accessible au public et envoie un exemplaire à chaque candidat.
- **ATTENTION** La SLSP informe la SWL de la composition du CCLP ainsi élu (à l'adresse électronique d.chapelle@swl.be et copie à l.hostaux@swl.be).
- **Dans les 10 jours qui suivent** l'affichage du procès-verbal de dépouillement, tout candidat peut introduire une réclamation auprès de la Commission de recours et de contrôle, par lettre recommandée, laquelle notifie sa décision dans les trente jours qui suivent l'élection.

Synthèse générale de la réunion tenue avec le CCLP le 16 mai 2018

Pour rappel, le nombre de sièges à pourvoir est fixé comme suit :

- 15 pour une SLSP comptant moins de 500 logements ;
- 20 pour une SLSP comptant de 500 à 1000 logements ;
- 30 pour une SLSP comptant de 1001 à 2000 logements ;
- 40 pour une SLSP comptant de 2001 à 4000 logements ;
- 50 pour une SLSP comptant de 4001 à 7000 logements ;
- 60 pour une SLSP comptant au moins 7001 logements.

En conclusion, le Directeur Gérant proposera lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration de clôturer la procédure par une élection sans lutte des douze candidat(e)s, à savoir :

Mesdames BILLEN Martine
 ROPER Liliane
 SACKENPREZ Mireille
 STEVENY Claudine

Messieurs COGOI Guy
 GHINY Frédéric
 GRASSI Donato
 LEBBAL Bernard
 OUDAER Dominique
 PICALAUSA Bernard
 TILMAN Alain
 VAN DEN BERGEN Raymond

Soit 3 candidats pour Braine-l'Alleud
 5 candidats pour Nivelles
 3 candidats pour Tubize
 1 candidate pour Waterloo

Dès le 29 mai 2018,

- a) le Conseil d'administration informera les électeurs de l'élection sans lutte et de la liste des membres, par voie d'affichage au siège de la société en un endroit accessible au public et à tout autre endroit déterminé par le Conseil (notamment le site internet) ;
- b) la SLSP informera les candidats élus sans lutte ;
- c) la SLSP informera directement la SWL de la composition du CCLP ainsi élu ;
- d) la SLSP réunira le comité dans les trois mois qui suivent l'élection, soit au plus tard le 29 août 2018.
- e) lors de cette réunion, le Comité élira parmi ses membres un bureau, comprenant au moins un président, un secrétaire et un trésorier. Le Comité désignera également deux administrateurs qui siégeront au Conseil d'administration de la société.

En accord avec le Comité sortant, la première réunion du nouveau Comité se tiendra le mardi 26 juin 2018 à 17 heures au siège social de la Société.